
**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022**

18h à la salle du Batac, ZA Lafourcade, à Gimont

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 9 novembre, à 18h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Patrick MAHO.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Eric TRUFFI.

Excusés ou absents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Thierry CAMBOURNAC, Josianne DELTEIL, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Valérie MANISSOL, Jean-Luc SILHERES, Franck VILLENEUVE.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 10

Quorum : 9

Procurations : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Jacques SERIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022
2. Validation de la Candidature Leader 2023-2027 et de son dépôt auprès de la Région
3. Validation du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028

QUESTIONS DIVERSES

ExD2022_11_44 Validation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre a été adressé aux membres du Conseil Syndical, par courrier électronique en date du 4 novembre 2022.

Ces derniers étaient invités à formuler d'éventuelles observations par écrit avant la séance du 9 novembre.

Le Président informe qu'il n'a reçu aucune observation.

Il demande aux membres du Conseil Syndical s'ils souhaitent apporter des modifications.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE, à l'unanimité

- De valider le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 sans modification.

Arrivées de **Valérie MANISSOL, Marylin VIDAL et Jean-Luc SILHERES** à ce moment de la séance, portant le nombre des membres votant à 13, comme suit :

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Patrick MAHO, Marilyn VIDAL

Etaient présents (suppléants non votants) :

ERIC TRUFFI

Excusés ou absents (titulaires) :

Xavier BALLENGHIEN, Thierry CAMBOURNAC, Josianne DELTEIL, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Franck VILLENEUVE.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 13

Quorum : 9

Procurations : 0

ExD2022_11_45 Validation de la candidature Leader 2023-2027 et de son dépôt auprès de la Région

Le président rappelle que la Région, en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens, a lancé un appel à candidatures auprès des territoires ayant été retenus à l'Appel à Manifestation d'intérêt lors de la commission permanente du 3 juin 2022 pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre du programme LEADER.

Un dossier de candidature a été déposé par le PETR le 28 octobre 2022, sur la base de la stratégie validée le 12 octobre 2022 par le Conseil Syndical (avec la prise en compte des remarques des élus).

Cette candidature repose sur 3 fiches actions (hors Animation et Coopération :

Fiche action 1 : Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économie, motrices des transitions

Fiche action 2 – Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire

Fiche action 3 – Devenir un territoire inclusif et attractif

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°D2022_10_36 validant la stratégie Leader 2023/2027, la maquette financière et les modalités de gouvernance du GAL.

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité**

- **De valider** la candidature LEADER 2023/2027 à l'appel à projet de la Région
- **D'autoriser** le Président à déposer cette candidature auprès de la Région

Le Président informe qu'il a participé à la réunion D'Artagnan qui s'est tenue en préfecture le 28 octobre dernier. Il a fait part du souhait du PETR Pays Portes de Gascogne de contribuer à ce projet, en s'associant à la démarche de mise en valeur du patrimoine et du tourisme.

Arrivée de **Xavier BALLENGHIEN** à ce moment de la séance, portant le nombre des membres votant à 14, comme suit :

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Patrick MAHO, Marilyn VIDAL

Etaient présents (suppléants non votants) :

ERIC TRUFFI

Excusés ou absents (titulaires) :

Thierry CAMBOURNAC, Josianne DELTEIL, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Franck VILLENEUVE.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 14

Quorum : 9

Procurations : 0

ExD2022_11_46 Validation du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028

Le président rappelle que le Contrat Territorial Occitanie (CTO) est un contrat de mise en œuvre des politiques territoriales de la Région sur le Pays (Pacte Vert/Occitanie 2040). Il s'agit d'un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers de la Région (dont le Leader et l'OS 5 FEDER).

Il se traduit par la signature entre le PETR, ses EPCI, la Région et le Département d'un contrat cadre stratégique, de fiches action et d'un Programme Pluriannuel de Projets et d'investissements (PPPI).

Chaque année, le territoire doit proposer des programmes prévisionnels annuels sur lesquels doivent être inscrits tous les projets d'investissements sollicitant une aide régionale.

Le COPIL de validation du contrat a eu lieu le 8 novembre 2022 à 15h.

Le contrat sera ensuite proposé à validation de tous les signataires pour une approbation définitive en commission permanent de la Région le 16 décembre 2022.

Le projet de contrat a été adressé à tous les membres du Conseil Syndical.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** le Contrat Territorial Occitanie
- **D'autoriser** le Président à signer le contrat, les avenants et tous les actes afférents à ce contrat, à procéder à toutes les formalités liées à la démarche CTO et à transmettre à la Région les documents nécessaires.

Questions diverses :

Renouvellement de 3 CDD

Le président rappelle à l'assemblée que le PETR compte 6 agents sur des emplois permanents dont 3 CDI, 2 CDD, une direction en cours de recrutement et 3 agents sur des emplois non permanents (3 CDD).

Parmi les CDD, 3 arrivent prochainement à échéance et sont à renouveler, en respectant un délai de prévenance des agents en cas de renouvellement de contrat ou de refus de renouvellement, soit :

- 1 mois pour renouvellement de 6 mois à deux ans
- 2 mois pour un renouvellement de 2 ans et plus
- 3 mois pour un passage en CDI (sur emplois permanents)

CDD à renouveler : 2 postes sur emplois permanents :

Christelle AUBIAN (depuis 1^{er}/02/2020) : Gestion Leader et marketing territorial – échéance du cdd le 31/01/2023

CDD renouvelable pour une durée maximale de 3 ans au-delà passage en CDI
2 ans d'ancienneté au 31/01/2023

Charlotte CHAMPOISEAU (depuis 06/04/2022): transition écologique énergie et biodiversité – échéance le 5/04/2023

CDD renouvelable pour une durée maximale de 3 ans au-delà passage en CDI
De 2020 à 2022 C. Champoiseau a occupé le poste de chargée de mission Territoire d'industrie
3 ans d'ancienneté au 05/04/2023

CDD à renouveler : 1 poste sur emploi non permanent :

Laurent GUILLAUME (depuis 09/03/2021) : Mobilité – échéance le 8/03/2023

En Contrat de projet depuis 2 ans sur mission « *projet french mobility, schéma directeur cyclable, dynamique vélos de pays et rézo pouce* »

En 2020 L. Guillaume a occupé le poste de chargé de mission Mobilité en CDD d'accroissement d'activité.

2 ans d'ancienneté au 08/03/2023

Pour ce renouvellement, il convient de définir le temps nécessaire pour mener à bien la mission puisqu'il s'agit d'un contrat lié à un projet.

CDD renouvelable pour une durée maximale de 3 ans

*Suite au débat avec l'assemblée, certains proposant d'aller au maximum des 3 ans pour les contrats de Christelle AUBIAN et Charlotte CHAMPOISEAU (Messieurs Ariès et Sagansan), se basant sur leur expérience et afin d'éviter la précarité des emplois et le départ possible des agents vers une autre structure. Le souhait de Christelle AUBIAN de voir son CDD renouvelé pour 3 ans est évoqué. Les financements pour ces 2 postes étant acquis, l'un au titre du LEADER pour l'animation et la gestion du programme européen, l'autre au titre du COT financé par l'Ademe, **il est décidé de leur proposer un renouvellement pour deux années supplémentaires.***

*Concernant le CDD de Laurent GUILLAUME, rattaché au projet « french mobility, schéma directeur cyclable, dynamique vélos de pays et rézo pouce », et en fin de financements, **il est décidé de lui proposer un renouvellement pour une année supplémentaire.***

Commissions thématiques

Le tableau des souhaits d'inscription aux commissions thématiques arrêté au 09/11/2022 est présenté à l'assemblée.

Après débat, il est décidé que le Conseil Syndical validera en janvier, les candidatures proposées par chaque communauté de communes, et transmises au PETR au plus tard le 31/12/2022. Les commissions seront opérationnelles après validation en Conseil Syndical.

Recrutement d'une nouvelle directrice

Le président annonce le recrutement de Madame Aurore DUCOURNEAU au poste de directrice du PETR Pays Portes de Gascogne début 2023. Elle occupe actuellement un poste à la Mairie d'Auch et possède un solide bagage juridique. *Jacques Serin estime que la personne recrutée doit aussi avoir des compétences en management. Sandie Magnoac qui a participé à l'audition de Madame Ducourneau, souligne que la mairie d'Auch allait lui confier le management d'une équipe de 10 agents.*

Révision des Vélos de Pays

Le président informe que le fournisseur E bike s'est engagé à remplacer les pièces défectueuses des vélos et à faire les révisions complètes sans facturation au PETR. Leur intervention est prévue en novembre.

Une information SAV va être envoyée à tous les points de location.

Le PETR ne tolérera plus d'écart au-delà de 72 heures pour une intervention du SAV.

Comité de Pilotage Schéma directeur cyclable

Le président informe que le Comité de Pilotage du Schéma Directeur Cyclable s'est tenu ce jour en présence de la Région et du Département et a été une réunion très constructive.

Les 5 EPCI recevront l'étude et le PETR viendra présenter et répondre aux questions de chaque EPCI.

Le Département travaille également au développement d'un plan départemental.

L'idée est de construire des groupes de travail par EPCI ou qui regroupent plusieurs EPCI et d'étudier la faisabilité d'un ou deux itinéraires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h10.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Jacques SERIN



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
86 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

05 62 67 97 10

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



